

LATHAM SPLASH CANADA SAFETY COVER 20 YEAR LIMITED WARRANTY

Latham Splash Canada warrants to the original retail purchaser, and to a one time subsequent purchaser to whom this warranty is transferred, that if a Latham Splash Safety Cover swimming pool cover shall fail due to a separation of sewn joints within 20 years from the date of original purchase, and your purchase has been registered within thirty (30) days either by completing, signing and returning the attached warranty card to **Latham Splash Canada** or through our Web site at www.yourpoolwarranty.com, **Latham Splash Canada** will repair any such defect or supply a new safety cover, freight prepaid by Latham Splash Canada, Ajax, ON. This warranty shall be void unless the attached card or electronic registration has been completed and sent to **Latham Splash Canada** within thirty (30) days of original purchase.

During the first five (5) years from the date of original purchase, there shall be no charge to the purchaser for repair or replacement of a defective *Latham Splash Safety Cover*. Thereafter, the purchaser will be charged a percentage of the retail price of the product at the time of replacement or repair plus all shipping costs. The purchasers' costs will be based on the length of time from the date of original purchase to the date a warranty claim is made. The following schedule sets forth the percentage rate to be paid by the purchaser:

From the beginning of the first year to the end of the fifth year:	n/c
From the beginning of the sixth year to the end of the twentieth year:	50%

This warranty is subject to the following additional terms and conditions:

Upon review of such claim, **Latham Splash Canada** may instruct the purchaser to return the safety cover, freight prepaid, or send photographs of the defective cover, postage prepaid, to **Latham Splash Canada**, 50 Iroquois street, Brantford, ON N3S 7R6. Upon inspection of the return, the purchaser will be informed as soon as possible as to the disposition of the claim.

This warranty relates only to manufacturing defects and does not cover discoloration, damage or failure resulting from other causes, including, but not limited to, acts of God, misuse or abuse, improper maintenance, accident, consumer negligence, design alteration, fire, ice, exposure to excessive heat or cold, water loss, or improper assembly or installation.

Latham Splash Canada shall not be responsible for labour charges or any additional costs from related damage that may occur. **Latham Splash Canada** shall not be responsible for the cost of removal or replacement of the product under warranty, nor for any other expenses or damages that might be incurred as the result of such removal or replacement. The purchaser shall pay the cost of any return freight after the fifth year of this warranty as well as any installation costs.

ANY IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE HEREBY LIMITED TO THE DURATION OF THIS WRITTEN WARRANTY. SOME STATES OR PROVINCES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG AN IMPLIED WARRANTY LASTS, SO THE ABOVE LIMITATION MAY NOT APPLY TO YOU.

UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL **Latham Splash Canada**, BE LIABLE FOR SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY DAMAGES FOR LOSS OF USE OF POOL, INJURY TO, OR DEATH OF, ANY PERSON, OR DAMAGE TO PROPERTY, AND ANY CLAIMS THEREFORE ARE HEREBY SPECIFICALLY DISCLAIMED AND EXCLUDED. SOME STATES OR PROVINCES DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES. THEREFORE, THE ABOVE LIMITATION MAY NOT APPLY TO YOU.

This warranty gives you specific legal rights and you may also have other rights that vary from state to state or province to province.

No representative of **Latham Splash Canada** or any of its agents, distributors, or dealers has any authority to alter in any manner the terms of this warranty. **Latham Splash Canada**, is not responsible for any undertaking, representation or warranty by any other person beyond those expressly set forth in this warranty certificate. The term of this warranty shall not create or extend any statute of limitations or other time limitation of any kind.

It is the purchasers' responsibility to follow all safety instructions provided with the Latham Splash Canada Safety Cover product and to educate all users of the product as to its safe and proper use. At no time should anyone intentionally walk onto the cover.

Latham Splash Canada
430 Finley Ave.
Ajax, ON L1S 2E3
888-MYPOOL2 (888-697-6652)

Part #: PCP-WARS20

08/07

GARANTIE LIMITÉE DE 20 ANS SUR LES COUVERTURES DE SÉCURITÉ LATHAM SPLASH CANADA

Latham Splash Canada garantie à l'acheteur original et à l'acheteur subséquent, à qui cette garantie est transférable, que si une des coutures de la couverture de sécurité **Latham Splash Canada** est défectueuse au cours des 20 ans suivant la date d'achat originale et que l'achat fut enregistré en retournant la carte de garantie dûment remplie à **Latham Splash Canada** ou à travers notre site web (www.yourpoolwarranty.com), **Latham Splash Canada** réparera toutes défectuosités ou remplacera la couverture. Cette garantie pourrait être nul si la carte de garantie ou l'enregistrement sur notre site web n'est pas dûment rempli dans les trente jours suivant la date d'achat. **Latham Splash Canada** procédera, à son gré, à la réparation du défaut de fabrication ou remplacera la couverture défectueuse par une neuve. Cette garantie n'est applicable que si la carte de garantie ci-joint ou la demande d'enregistrement électronique a été complétée et envoyée à **Latham Splash Canada** dans les trente (30) jours suivant la date d'installation.

En cas de réparation ou de remplacement d'une couverture de sécurité **Latham Splash Canada** défectueuse ou cours des cinquième (5) années suivant couverture l'installation l'acheteur n'aura à régler aucuns frais. Après la cinquième années, l'acheteur devra régler un pourcentage du prix au détail de la couverture en vigueur au moment du remplacement ou de la réparation, en plus de tous les frais d'expédition. Le pourcentage est basé sur la durée écoulée depuis la date d'installation jusqu'à la date de la réclamation. Le tarif suivant établit le pourcentage à régler par l'acheteur :

Termes:	
N/C	Du début de la première année à la fin de la cinquième année
50%	Du début de la sixième année à la fin de la vingtième année

La garantie est applicable selon les conditions suivantes :

Les Couvertures de sécurité **Latham Splash Canada** sont destinées à être utilisées exclusivement sur des piscines résidentielles. Après étude de la réclamation, **Latham Splash Canada**, pourra exiger de l'acheteur qu'il envoie la couverture ou sa partie défectueuse fret payé, ou qu'il fournisse une preuve photographique du défaut, port payé, à **Latham Splash Canada**, 50 Iroquois Street, Brantford, ON N3S 7R6. Dès l'inspection de l'article, l'acheteur sera informé le plus tôt possible de la suite de sa réclamation.

Cette garantie ne concerne que les défauts de fabrication. Elle exclut tout autres dégâts résultant d'une utilisation autre que celle d'une piscine résidentielle, d'une décoloration, et entre autres mais sans s'y limiter, d'irrégularités du matériel, de dégâts causés par un agent chimique quelle qu'en soit l'origine ou la manière, de catastrophes naturelles, d'une mauvaises utilisations ou d'abus, d'un mauvais entretien, d'un accident, de négligences de la part du consommateur, du matériel de nettoyage de piscine, d'éraflures, d'altérations de la conception, d'un incendie, du gel, d'une exposition à une chaleur excessive causée par des dispositifs de chauffage, du froid, d'une perte d'eau, d'un mauvais assemblage ou d'une mauvaise installation..

Latham Splash Canada n'est pas responsable du règlement des frais de main-d'œuvre ni des frais supplémentaires résultant de tout autre dégât éventuel apparenté. **Latham Splash Canada** n'est pas responsable des frais d'enlèvement ou de remplacement du produit sous garantie, ni d'aucunes dépenses ou aucuns dommages qui pourraient résulter d'un enlèvement ou remplacement du produit. Après la cinquième années, l'acheteur doit régler les frais d'expédition de la marchandise ainsi que tout frais d'installation.

TOUTE GARANTIE IMPLICITE COMPRENANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À DES FINS PARTICULIÈRES SE LIMITENT PAR LA PRÉSENTE À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE ÉCRITE. CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT AUCUNE LIMITATION SUR LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, ET LA RESTRICTION CI-DESSUS PEUT DONC NE PAS VOUS CONCERNER.

Latham Splash Canada DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE DOMMAGES SPÉCIAUX, DIRECTS OU INDIRECTS, Y COMPRIS ENTRE AUTRES TOUT DOMMAGE LIÉ À LA NON-UTILISATION DE LA PISCINE, À DES BLESSURES CORPORELLES, AU DÉCÈS D'UNE PERSONNE OU À DES DÉGÂTS MATÉRIELS. TOUTES RÉCLAMATIONS DE CET ORDRE SERA SYSTÉMATIQUEMENT REFUSÉES. CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT AUCUNES EXCLUSIONS OU RESTRICTIONS DES DOMMAGES SPÉCIAUX, DIRECTS OU INDIRECTS; LES RESTRICTIONS PRÉCITÉES PEUVENT DONC NE PAS VOUS CONCERNER.

Cette garantie vous donne des droits juridiques spéciaux et vous pouvez aussi avoir d'autres droits qui peuvent varier d'un état ou d'une province à l'autre.

Aucun représentant, agent, distributeur ni détaillant des produits **Latham Splash Canada** n'a le pouvoir de modifier les conditions de la présente garantie de quelque manière que ce soit. **Latham Splash Canada** décline toute responsabilité à l'égard de quiconque ayant fait acte d'engagement, de représentation ou de garantie en dehors des termes explicites du présent certificat de garantie. Les termes de cette garantie ne créent ni ne prolongent en aucun cas les lois de prescription ou tout autres délais.

L'acheteur est responsable de suivre toutes les instructions fournit avec la couverture de sécurité Latham Splash Canada et d'éduquer tout utilisateurs sur la sécurité et l'utilisation du produit. En aucun cas, les utilisateurs circuleront intentionnellement sur la couverture.

Latham Splash Canada
430 Finley Ave.
Ajax, ON L1S 2E3
888-MYPOOL2 (888-697-6652)

08/07

WARRANTY REGISTRATION – LATHAM SPLASH CANADA ENREGISTREMENT DE GARANTIE – LATHAM SPLASH CANADA

Warranty shall be void unless this card is completed, signed and returned within thirty (30) days.

La garantie n'entre en vigueur qu'à condition que cette carte soit complétée, signée et envoyée dans les trente (30) jours.

PURCHASER'S NAME / NOM DE L'ACHETEUR

POOL MODEL & SIZE / MODÈLE ET DIMENSIONS DE LA PISCINE

IMPORTANT! PLEASE READ AND SIGN
I have received and reviewed the Owner's Operating and Safety information package.

ADDRESS / ADRESSE

STOCK NO. / No DE STOCK

IMPORTANT! VEUILLEZ LIRE ET SIGNER.
J'ai reçu et examiné "les documents de l'utilisateur" de Latham Splash portant sur l'utilisation et la sécurité de la couverture de sécurité

CITY, STATE/PROV. & ZIP/POSTAL CODE/
VILLE, PROV., CODE POSTAL

COVER SERIAL NO. / NO DE SÉRIE DE LA COUVERTURE

DATE INSTALLED / DATE D'INSTALLÉE

INSTALLED BY (check one) / Couverture installée par. (cocher une case)

Dealer
Détaillant Consumer purchaser /
Acheteur consommateur
 Private Insataller / Installateur privé

Owner's Signature
Signature du propriétaire

Date
Date

Latham Splash Canada Inc.

430 Finley Ave.
Ajax, ON L1S 2E3